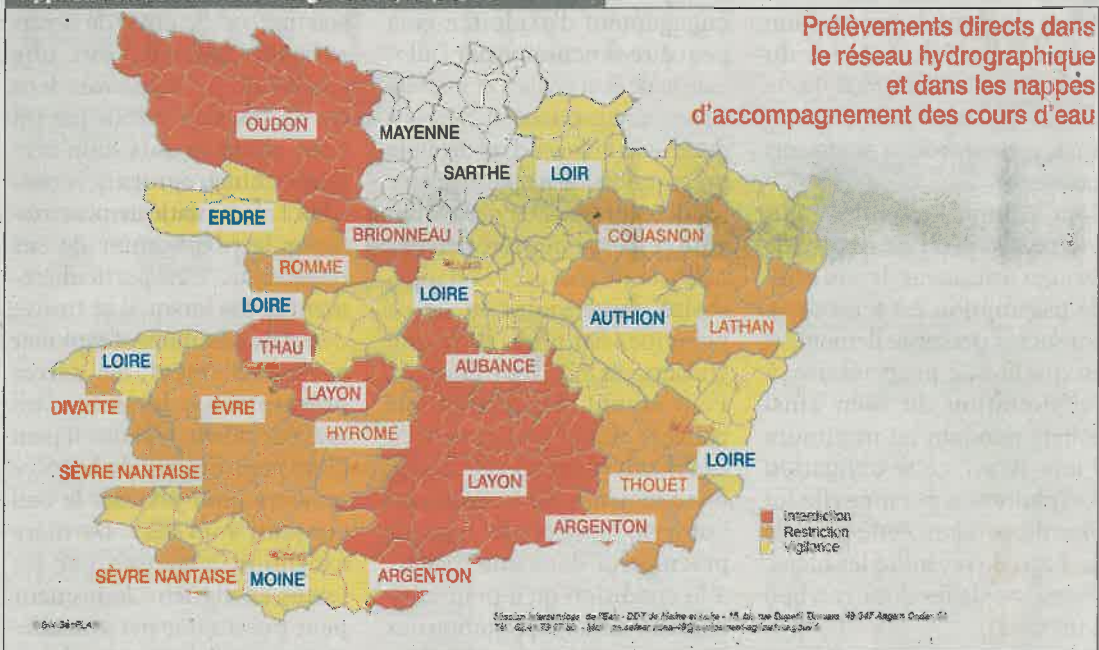


IRRIGATION Les averses n'ont pas suffi à améliorer la situation des cours d'eau. À noter que la Loire repasse en vigilance.

Les mesures de restriction et d'interdiction maintenues

Application de l'arrêté étiage du 19/07/2011



La fraîcheur et les précipitations de la semaine ne peuvent tout au plus que limiter un peu la sécheresse. Les situations d'assec devraient prendre de l'ampleur dans les semaines à venir. Le 19 juillet, le préfet a confirmé la plupart des mesures d'interdiction pour les prélèvements en eaux superficielles déjà en vigueur.

Cinq bassins versants sont classés en vigilance : l'Erdre, le Loir (nouveau), la Loire (nouveau), l'Authion (nouveau), la Moine (nouveau).

Les huit bassins versants classés en restriction sont la Sèvre Nantaise, la Divatte, le Thouet, le Lathan, la Romme,

l'Hyrome, le Couasnon (nouveau), l'Èvre (nouveau). Six bassins versants ont maintenus en interdiction : le Layon, l'Aubance, le Brionneau, l'Argenton, l'Oudon, la Thau.

(Mise)

Situation des cours d'eau (arrêté préfectoral du 19 juillet)

Bassins	Seuils	Bassins	Seuils
Oudon	Interdiction	Couasnon	Restriction
Mayenne	Pas de limitation	Thouet	Restriction
Sarthe	Pas de limitation	Romme	Restriction
Loir	Vigilance	Thau	Interdiction
Moine	Vigilance	Brionneau	Interdiction
Layon	Interdiction	Authion	Vigilance
Aubance	Interdiction	Lathan	Restriction
Hyrome	Restriction	Erdre	Vigilance
Argenton	Interdiction	Sèvre nantaise	Restriction
Èvre	Restriction	Loire	Vigilance
Divatte	Restriction		